



RÉSULTATS ANNUELS 2016 DU GROUPE SNCF

LA GESTION LIBÉRALE APPLIQUÉE À LA SNCF !

**Solidité et dynamisme...
grande réactivité
commerciale et maîtrise
de ses charges... chiffre
d'affaires, de 32,3
milliards d'euros, réalisé
pour un tiers à
l'international, ...
croissance de 2,8% par
rapport à 2015... bénéfice
de 567 millions d'euros...
Qui suis-je... ?
Eh bien non, je ne suis pas
une banque ni une
multinationale, je suis le
groupe SNCF !**

C'est pourtant bien ainsi que le « TEMPS RÉEL » du 27 février 2017 entend mettre en évidence les résultats annuels 2016, avec l'acquisition de filiales à l'étranger, telle OHL aux États-Unis pour aller « chercher la croissance là où elle se trouve ». Au revoir usagers, cheminots, EPIC, Groupe Public Ferroviaire qui ne font plus partie des éléments de langage... bienvenue #TGVPOP, Ouibus, Ouicar, et Geodis America !

Cependant, dans la vraie vie, et selon une enquête récente de « *UFC Que Choisir* », seuls 58% des voyageurs se déclarent satisfaits des services de la SNCF. Ils étaient 70% lors de la première enquête de satisfaction en 2006 !

Si sécurité et ponctualité sont pourtant les deux références historiques de la SNCF, les retards et les suppressions de trains sont monnaie courante.

La CGT n'a de cesse de condamner ces dérives libérales. Nous faisons, à tous les niveaux, des propositions pour améliorer l'organisation de la production et satisfaire la réponse aux besoins des usagers.

Pourtant, la seule réponse de la direction, appuyée par le gouvernement, est la gestion de l'entreprise par les marges bénéficiaires et le taux de rentabilité, avec comme argument « il faut préparer les cheminot-e-s et les usagers à l'ouverture à la concurrence ».

AU NOM DE LA RÉDUCTION DES COÛTS

La direction franchit une nouvelle étape, puisque c'est maintenant l'abaissement du niveau de sécurité que nos dirigeants banalisent, toujours au nom de la réduction des coûts.

Dégradation de la qualité de service, des conditions de travail, abaissement du niveau de sécurité sont la conséquence des suppressions d'emplois. 1721 en 2016 qui viennent s'ajouter aux 25 000 emplois supprimés depuis 2007 conduisant à une hausse de 36% de la productivité sur la même période.

En outre, la direction envisage de supprimer 24 000 emplois supplémentaires d'ici 2023.

La casse de l'emploi, des compétences et du service public ferroviaire se traduisent également par l'usage abusif de toutes les formes d'emplois précaires et sous-qualifiés (intérim, CDD, stagiaires, alternants,...), la recrudescence du recours à une sous-traitance dont la qualité des réalisations peut laisser interrogatif, la polyvalence professionnelle, y compris sur des missions de sécurité.

AU NOM DE LA RÉDUCTION DES COÛTS

Pour pallier le désengagement de l'État sur les infrastructures de transport ferré et pour financer les intérêts d'une dette abyssale, contractée sur ordre de l'État sans que celle-ci soit réglée par la réforme du 4 août 2014, la direction est prête à tout.



Cette dette maintient une pression insoutenable sur le système ferroviaire du fait des taux d'intérêt versés aux banques privées : 1,7 Mds d'euros par an : 3240 € par minute ! « Une maîtrise exemplaire des charges » en effet !

Pendant ce temps et à titre d'exemple, les premiers dirigeants de l'EPIC SNCF Mobilités voient leur rémunération exploser (400 000 euros annuels en moyenne, soit 40 000 euros d'augmentation en 2016). Malgré cela, les cheminots devraient subir une troisième année de gel des salaires imposée par la Direction SNCF.

Pour rappel, les salaires d'embauche à la PR 4 et à la PR 5 sont désormais en dessous du SMIC. Cette situation n'est pas acceptable. Elle a d'ailleurs donné lieu à des conflits locaux récents qui témoignent d'un mécontentement grandissant des cheminots.

La Fédération CGT des Cheminots entend donc exiger, à l'appui des mobilisations locales :

Une révision du volet emploi du budget 2017 pour obtenir une augmentation des recrutements au cadre permanent ;

- La régularisation des emplois précaires en emplois stables ;
- La ré-internalisation des charges de travail sous-traitées avec les effectifs correspondants ;
- Des augmentations générales de salaires qui rémunèrent réellement le travail des cheminots (formation, qualification, ancienneté) pour les actifs, ainsi qu'une réévaluation des pensions.

Le 8 mars journée internationale des droits des femmes, le 21 mars journée d'action interprofessionnelle à l'appel de la CGT pour le développement de l'industrie et des services publics seront de nouveaux points d'étapes pour porter, toutes et tous, ensemble, nos légitimes revendications sur les salaires et pensions, l'égalité professionnelle, l'emploi, la protection sociale et « la voie du service public SNCF » !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

